

L'ÉDITO

Quelles sont les perspectives d'un « arrangement régional » au Moyen-Orient ?



Bertrand BESANCENOT

est senior advisor chez ESL Network. Il a passé la majorité de sa carrière au Moyen Orient en tant que diplomate français. Il est notamment nommé Ambassadeur de France au Qatar en 1998, puis Ambassadeur de France en Arabie saoudite en 2007. En février 2017 il devient conseiller diplomatique de l'Etat puis, après l'élection d'Emmanuel MACRON en tant que Président de la République, Émissaire du gouvernement du fait de ses connaissances du Moyen Orient.

Au moment où les négociations de Vienne vont reprendre sur le nucléaire iranien, quelles sont les perspectives d'un arrangement régional au Moyen-Orient, afin d'apaiser les tensions dans cette zone stratégique ?

Naturellement, il serait présomptueux de préjuger de l'aboutissement de ces négociations, mais on peut néanmoins faire un certain nombre d'observations sur l'état d'esprit des protagonistes.

L'administration Biden souhaite parvenir à un accord pour réduire le risque de prolifération nucléaire, mais elle entend aussi prendre en compte les préoccupations légitimes de ses alliés dans la région (Israël et les pays du Golfe) qui sont : outre la question nucléaire, le développement du programme de missiles et de drones iraniens – utilisés par les « proxies » de Téhéran contre l'Arabie Saoudite – et l'extension de l'influence iranienne dans plusieurs pays arabes de la région (Irak, Syrie, Liban, Yémen). L'objectif de Washington, mais aussi des pays européens, est donc de préserver si possible le JCPOA, mais aussi de tenter de trouver un modus vivendi avec Téhéran susceptible en même temps de rassurer leurs alliés au Moyen-Orient.

Or il n'est pas certain qu'aujourd'hui l'Iran soit disposé à faire

les concessions nécessaires pour parvenir à un accord. On le voit au Yémen où les discussions officielles entre Saoudiens et Iraniens ne semblent pas avoir donné grand-chose, car Téhéran n'entend apparemment pas se dessaisir de la carte de pression qu'il possède – avec son assistance aux Houthis – sur l'Arabie Saoudite (car le conflit au Yémen coûte cher au royaume sur le plan financier et en terme d'image internationale).

En réalité, les Iraniens sont convaincus que les Etats-Unis sont affaiblis et qu'ils se désengagent du Moyen-Orient, alors que la Chine est la puissance émergente et que son alliée russe s'est réengagée dans la région. Ils ont donc signé avec ces deux pays des « accords stratégiques » – dont le contenu ne paraît pas encore clairement défini – et pensent ainsi avoir choisi le « bon parti » dans la compétition sino-américaine actuelle ; ce qui les amène à être peu disposés aux compromis avec les Etats-Unis et les pays occidentaux. Il reste à savoir si Pékin et Moscou seront des alliés généreux – comme l'espère Téhéran – alors que la Chine est surtout intéressée par la sécurité de ses approvisionnements énergétiques et que les relations irano-russes sont certes significatives mais aussi ambiguës, comme on le voit en Syrie. Les Iraniens se font donc peut-être des illusions sur le bénéfice qu'ils pourront tirer de leurs « partenariats stratégiques » avec Pékin et Moscou.

Il est en revanche exact que les pays du Golfe ont pris acte de la nouvelle donne à Washington et recherchent en conséquence des garanties complémentaires ailleurs. On peut citer à ce titre la normalisation entre Israël et les Emirats Arabes Unis et Bahreïn ; la signature d'un accord de coopération militaire entre l'Arabie Saoudite et la Russie ; la coopération pétrolière entre Moscou et Riyad ; le renforcement de la concertation politique entre les EAU et la Russie (notamment au sujet de la Syrie) ; le souhait des Etats du Golfe de renforcer leurs liens avec les pays européens, dont témoigne la prochaine visite dans la région du Président français et sans doute du Premier ministre britannique...

Le résultat de tous ces développements est que si la volonté de trouver un arrangement régional pour apaiser les tensions au Moyen-Orient existe bien dans plusieurs capitales, le succès des négociations de Vienne n'est pas garanti, tant les positions

de départ des Iraniens et des Occidentaux sont éloignées.

Or si la négociation n'aboutit pas, le risque de confrontation ne peut pas être exclu, car Israël – mais aussi les Etats-Unis et l'Europe – n'entendent pas voir l'Iran se doter de l'arme nucléaire et souhaitent que Téhéran adapte un comportement plus coopératif dans la région. Il est donc possible que, faute d'accord, la situation au Moyen-Orient demeure tendue et risquée. La balle est en réalité dans le camp de l'Iran, dont les pays du 5+1 et les Etats du Golfe attendent un comportement plus raisonnable, ce qui n'est pas acquis ●



REGARD D'EXPERTE

Le département de la Justice américain (DOJ) annonce un durcissement de la répression de la délinquance « en col blanc »



Noëlle LENOIR

est spécialisée en droit de la conformité, droit public, droit de la protection des données personnelles, régulation et concurrence, au niveau national, européen et international. Ministre des Affaires Européennes de 2002 à 2004 elle a aussi été la première femme et plus jeune membre jamais nommée au Conseil Constitutionnel (1991-2001). Noëlle Lenoir est également membre de de l'Académie française des Technologies et vice-présidente de la Chambre de Commerce Internationale (section française). Elle est, depuis mai 2017 l'un des trois membres du panel d'experts indépendants chargé de suivre les politiques et procédures de compliance chez Airbus.

D'aucuns ont pensé qu'après l'imposition aux entreprises prises dans les filets de la lutte contre la corruption par le DOJ d'amendes vertigineuses, il y aurait une pause dans les poursuites. Leur diminution du temps où l'occupant de la Maison Blanche était Donald Trump a pu donner cette impression. Mais elle était fautive. La ministre déléguée de la Justice (« Deputy Attorney General ») en la personne de Lisa O. Monaco a fait part le 28 octobre 2021 au Barreau américain (ABA) de sa détermination à faire preuve de la plus grande sévérité à l'encontre des entreprises qui enfreindraient l'éthique des affaires. Elle a souligné que la délinquance en col blanc était un enjeu de sécurité nationale, citant la fraude à la sécurité sociale, les délits d'initiés, les manipulations de marché, la fraude hypothécaire ou encore les cryptomonnaies.

Tout en confirmant que l'action du DOJ continuerait de s'inscrire dans le cadre des «Principles of Federal Prosecution», elle a annoncé trois orientations nouvelles :

- D'une part, le DOJ mettra l'accent sur la responsabilité individuelle des dirigeants et agents, auteurs des faits répréhensibles. La société devra identifier tous ceux qui ont pu être impliqués à des degrés divers, sans se contenter de désigner les plus gravement impliqués.
- D'autre part, l'issue des poursuites pour l'entreprise

dépendra de l'historique du comportement de celle-ci. Les procureurs devront être au fait des sanctions de toute nature éventuellement déjà infligées à l'entreprise que ce soit aux Etats-Unis ou dans le reste du monde : infractions fiscales, environnementales, blanchiment d'argent etc. C'est donc une nouvelle conception de la récidive qui est ainsi mise en avant.

- Enfin, le DOJ privilégiera la mise en place systématique d'un « moniteur » une fois la sanction prononcée, Madame Monaco réfutant l'idée que le recours au moniteur devrait être l'exception à la suite d'un *Deferred Prosecution Agreement* (DPA) ou d'un *Non-Prosecution Agreement* (NPA).

Trois pistes de réflexion sont par ailleurs tracées :

- D'abord, est étudiée la façon d'appréhender les entreprises « multirécidivistes » ayant un historique particulièrement chargé. Pour ces entreprises, l'octroi d'un DPA ou d'un NPA pourrait ne pas être recommandé.

- Ensuite, il s'agira de veiller plus étroitement à ce que les entreprises, après un DPA ou un NPA, prennent à cœur leurs obligations en renonçant véritablement à se mal conduire.

- Enfin, le DOJ va créer un organe – le « *Corporate Crime Advisory Group* » – réunissant différents services du DOJ chargé de faire des recommandations sur notamment (i) le mode de sélection des moniteurs (ii) la « récidive » et (iii) la prise en compte de l'éventualité d'un retour de l'entreprise au laxisme une fois conclu par elle un DPA ou un NPA.

Ce message invite les entreprises, notamment françaises et avant tout les plus grandes, à revisiter leurs programmes de compliance afin de ne pas être prises en défaut, celles ayant déjà conclu un DPA ou assimilé (CJIP, notamment) ou ayant eu des condamnations judiciaires, étant plus que d'autres particulièrement exposées.

Compliance et vigilance n'ont jamais été autant intrinsèquement liées ●



REGARD D'EXPERT

Les réseaux sociaux s'enflamment pour Peng Shuai : la confrontation du modèle de contrôle chinois à la dynamique des réseaux mondiaux



Guillaume ALÉVÊQUE

Diplômé du Master 2 de communication politique et sociale de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne après une classe préparatoire littéraire, Guillaume Alévêque a débuté sa carrière en conseillant des élus sur leur communication personnelle et institutionnelle. Il a été successivement responsable de la communication d'une mairie d'arrondissement puis chef de cabinet d'un adjoint à la Mairie de Paris.

Le gouvernement chinois sait défendre ses intérêts de manière rigoureuse, avec des techniques de contrôle particulièrement serré de l'information. L'affaire suscitée par la disparition de la championne de tennis Peng Shuai s'avère ainsi emblématique à plus d'un titre : elle révèle les méthodes musclées de la Chine tout en en démontrant les limites, dans la caisse de résonance impressionnante que constituent aujourd'hui les réseaux sociaux.

Une disparition inquiétante

Le 2 novembre, Peng Shuai publie sur Weibo, le principal réseau social chinois, des accusations de viol envers Zhang Gaoli, ancien vice-Premier Ministre entre 2013 et 2018. Elle accuse l'ancien dirigeant, aujourd'hui âgé de 75 ans, de l'avoir violée en 2018 avant de débiter une relation extra-conjugale avec elle. La réplique est presque instantanée : la publication est supprimée en moins d'une demi-heure, comme tous les commentaires liés au message. Malgré cela, le message de Peng Shuai a eu le temps d'être repris massivement sur les réseaux sociaux et par les médias étrangers. Mais Peng Shuai disparaît immédiatement et ne publie plus sur aucun de ses comptes. Ce silence inquiétant, après des accusations d'une telle gravité portées par la sportive, provoque une déferlante sur les principaux réseaux sociaux à l'échelle mondiale. Le hashtag #WhereIsPengShuai («Où est Peng Shuai?») apparaît dès le 11 novembre et se propage très rapidement, porté par des sportifs et célébrités d'horizons et de nationalités diverses.

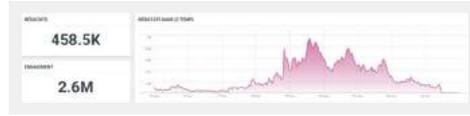


«Nous ne devons pas rester silencieux» écrit ainsi sur Twitter Serena Williams, la star de tennis américaine, en faisant écho à la déclaration du numéro un mondial Novak Djokovic en conférence de presse. Malgré la stupéfaction du grand public, ce type de disparition n'est en effet pas rare en Chine : plusieurs figures en ont été victimes, comme l'actrice Fan Bingbing, disparue des écrans radars pendant quelques mois à partir du printemps 2018, ou dans un autre registre le fondateur du groupe Alibaba, Jack Ma. Ces techniques de sortie des écrans radars avant la réapparition quelques mois plus tard d'un individu soudainement contrit et plein de remords face aux accusations portées, fautes commises ou simples mesures prises contre les intérêts du gouvernement de Pékin, sont également habituelles pour des figures politiques du pays.

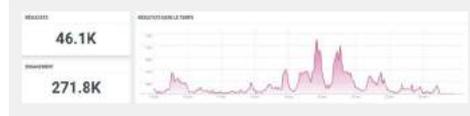
Cependant, avec Peng Shuai, l'emballement des réseaux sociaux est unique et fait sortir cette affaire du cadre chinois :

ils exposent en effet à la vue du monde entier les méthodes du régime et rendent la maîtrise de cette stratégie habituellement si efficace à l'échelle nationale beaucoup plus incertaine. Il suffit pour cela de lire les courbes d'engagements du sujet dans le monde pour prendre la mesure du phénomène.

Mentions de Peng Shuai dans le monde entre le 15 et le 24 novembre :

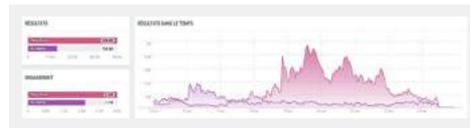


Mentions de Peng Shuai en France entre le 15 novembre et le 24 novembre :



Plus significatif encore sur la portée de cette affaire dans l'opinion publique internationale, les mentions de Peng Shuai ont été nettement plus importantes sur les derniers jours que celles du Président Xi Jinping, dont les ambitions géopolitiques croissantes sont pourtant au cœur des débats.

Comparaison des mentions de Xi Jinping (violet) et de Peng Shuai (rose) entre le 15 novembre et le 24 novembre :



Une réapparition qui interroge

Face à la pression, appuyée dans un second temps par plusieurs déclarations de dirigeants occidentaux, le régime chinois a semblé accepter la réapparition progressive de la championne : le 17 novembre, la télévision publique chinoise publie un email attribué à Peng Shuai et destiné à la WTA (fédération internationale du tennis féminin). Le vendredi 19 novembre, quatre photographies de Peng Shuai sont publiées dans la rubrique «moments» (l'équivalent des stories) de WeChat, puis relayées sur Twitter par le journaliste chinois Shen Shiwei. Dans la nuit du 20 au 21 novembre, Hu Xijin, rédacteur en chef du Global Times, publie une vidéo montrant la joueuse à une rencontre de tennis. Mais le scepticisme et l'inquiétude restent grands, ce retour faisant davantage penser à une mise en scène qu'à un choix libre de la sportive.

Thomas Bach, président du Comité international olympique (CIO) a toutefois indiqué qu'il avait pu s'entretenir avec la joueuse le dimanche 21 au soir. Si Peng Shuai est donc probablement à Pékin, sa liberté de parole et de mouvement restent mises en doute. D'autant plus que l'affaire a naturellement été totalement censurée en Chine. L'Union Européenne a donc réclaté le 24 novembre au gouvernement chinois de «fournir des preuves indépendantes de vérifiables de son bien-être et du lieu où elle se trouve».

L'efficacité de la stratégie de contrôle de Pékin mise en doute ?

Cette affaire illustre d'abord que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne : certaines disparitions n'ont pas reçu le même écho, et les réseaux sociaux ne s'enflamment généralement que grâce à la conjonction de différents facteurs. En l'occurrence une sportive de premier plan, soutenue par des personnalités médiatisées, avec une thématique liée à la condition des femmes face aux violences et agressions sexuelles, et une accusation portant contre une figure politique majeure.

En mars 2020 déjà, des analystes d'Antidox analysaient à chaud les opérations d'influence croisées entre la Chine et les Etats-Unis, pour parvenir à imposer un narratif relatif à la responsabilité sur le virus, et les lecteurs de la note de veille Antidox-ESL&Network avaient pu en entendre parler. Depuis ces premières approches, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, directeur de l'IRSEM et Paul Charon, directeur du domaine «Renseignement, anticipation et menaces hybrides» à l'IRSEM, ont fait paraître le rapport de synthèse titré «Les opérations d'influence chinoises. Un moment machiavélien.»

Il apparaît également que si les autorités chinoises excellent pour contrôler internet à l'intérieur du pays et de leur société, leur mode de communication à l'international reste bien moins sophistiqué et tend même sur certains aspects à aggraver les inquiétudes et la visibilité de ces affaires. Si Pékin entend sans doute s'assurer avant tout du contrôle de l'information à l'intérieur, les dégâts diplomatiques et en termes de réputation pour le pays auprès des opinions publiques hors de Chine ne doivent pas être sous-estimés.

Les trois questions posées par le cas Peng Shuai

Une première question soulevée par cette affaire est celle de la perméabilité de la société chinoise aux grandes transformations sociales globales (comme le mouvement #MeToo), pour une part issues des campus américains (via des courants de pensée postmodernes très souvent élaborés originellement dans les milieux intellectuels français) et, plus généralement de l'impact des réseaux sociaux sur la diffusion des valeurs des sociétés démocratiques. Il est acquis qu'internet n'est pas un facteur suffisant de diffusion de la démocratie, comme cela a été cru un temps : la conversation permanente génère un bruit global qui rend toute information peu audible, les plateformes sont des vecteurs de loisirs davantage que d'information et elles se transforment aisément en outils de contrôle, de propagande et d'espionnage des populations d'une puissance sans précédent. Il faut toutefois se garder de penser que de telles opérations de censures générées par une information dérangeante pour un pouvoir en place n'ont pas de conséquences sur une part de la population. La censure est probablement une action de dernier recours dans les stratégies d'influence des États, y compris en interne.

La deuxième question a regard à l'augmentation évidente de la fréquence et de la régularité des buzz négatifs et prises de positions hostiles à l'égard du régime chinois sur les réseaux sociaux et les plateformes culturelles américaines, que le régime n'a pas manqué d'analyser comme des actions de communication d'influence offensive. La façon dont les dirigeants d'entreprise se positionneront dans ce contexte devra être réfléchi, avec une doctrine définie. Le directeur général de JP Morgan Chase & Co, Jamie Dimon a ainsi très récemment dû présenter des excuses suite à une déclaration un peu rapide lors d'une conférence : «J'ai fait une blague l'autre jour en disant que le Parti Communiste fête son 100e anniversaire - tout comme JPMorgan. Je parierais que nous durerons plus longtemps. Je ne peux pas dire cela en Chine. Ils sont probablement en train d'écouter de toute façon».

Des contre-attaques ou des actions offensives, communicationnelles et cybernétiques, sur des actifs américains et, par extension, perçus comme occidentaux sont donc à attendre. Les auteurs du rapport de l'IRSEM précédemment évoqué sur le «moment machiavélien» indiquent ainsi : «Il est plus sûr d'être craint que d'être aimé. Ce qui correspond donc à une 'russianisation' des opérations d'influence chinoises».

Si ce sont bien les réseaux sociaux qui ont poussé les autorités chinoises à réagir maladroitement, dans la volonté de colmater la brèche au plus vite, il apparaît clairement que le régime de Pékin n'entend pas répondre totalement aux pressions de l'extérieur. Il ne peut toutefois plus totalement maîtriser l'information sortant du pays, comme il a si souvent pu le faire par le passé. Cette «transparence» permise par l'existence de réseaux sociaux libres hors du pays, sur lesquels des informations publiées sur les réseaux chinois peuvent être ensuite relayées, constitue donc une faiblesse dans la politique de communication de Pékin. Une faiblesse qui inspirera à n'en pas douter de nouvelles réflexions et de nouvelles stratégies de raidissement de la part des dirigeants chinois ●

À propos de nous



Xavier DESMAISON
CEO

x.desmaison@antidox.fr

Antidox est un cabinet de conseil en stratégie de communication et d'opinion à forte dominante digitale. Antidox positionne les dirigeants au cœur des débats d'idées et connecte les organisations à leur écosystème : des décideurs aux influenceurs, des consommateurs aux collaborateurs.



Alexandrem MEDVEDOVSKY
Président du Directoire

alexandrem@eslnetwork.com

Le Groupe ESL & Network s'est imposé comme l'un des leaders français et européens de l'intelligence économique, de l'accompagnement stratégique et des affaires publiques. ESL & Network conseille aujourd'hui les plus grandes entreprises françaises et les accompagne dans leurs décisions stratégiques, en France comme à l'international. Le Groupe conseille également des Etats et gouvernements.